

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction générale de l'enseignement scolaire</p>  <p>ACADÉMIE DE STRASBOURG</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin</p>
---	--

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A RETOURNER A L'ECOLE AU PLUS TARD LE 04 / 04 / 2025

Ecole des Prés
 94 rue des Prés
 67380 LINGOLSHEIM
 03.88.78.39.00

PARTIE A REMPLIR PAR LE(S) PARENT(S) OU PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE

Madame/Monsieur :
 demande(nt) que l'élève (prénom/NOM) :
 inscrit actuellement en classe de à l'école :
 située dans la commune de :

suive pendant la prochaine année scolaire 2025-2026 un « enseignement international de langue étrangère » (EILE) dans la langue suivante (*un seul choix*) : [Cocher la case ou entourer la langue choisie]

<input type="checkbox"/> ARABE	<input type="checkbox"/> ITALIEN	<input type="checkbox"/> PORTUGAIS	<input type="checkbox"/> TURC
--------------------------------	----------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

IMPORTANT : le(s) parent(s) / le représentant légal déclare(nt) avoir pris connaissance que :

- Un cours d'EILE est proposé du CE1 au CM2 et sa durée est d'1h30 hebdomadaire (en une seule séance).
- Ce formulaire recense les demandes d'inscription dans un cours optionnel d'EILE. L'ouverture effective du cours à la rentrée scolaire n'est pas automatique. Elle dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un enseignant à disposition.
- Toute demande d'inscription implique le respect des horaires et la présence de l'élève au cours EILE pour la totalité de l'année scolaire. Une seule langue peut être demandée.
- Les cours peuvent regrouper des élèves venant de différentes écoles. Les cours peuvent donc avoir lieu dans une école différente de l'école de scolarisation de votre enfant.
- Les inscriptions à un cours d'EILE sont faites uniquement par ce formulaire de l'éducation nationale, complété et signé par le(s) parent(s) ou le représentant légal de l'enfant et remis au directeur/directrice de l'école.
- La seule indication donnée à un enseignant EILE ne vaut pas inscription de l'élève.

À, le 2025

Signature du/des parent(s) ou du représentant légal de l'enfant :